

CONSULTATIONS SPECIALISEES AVOCATS

Permanence gratuite destinée aux mineurs
au Palais de justice de MELUN
le 1^{er} mercredi du mois (bureau R20)
(de 14h30 à 16h30)

Cette nouvelle permanence débutera à compter du
3 mars 2021

La consultation te permet d'être conseillé et d'avoir des réponses aux questions que tu te poses. Elle peut concerner toutes sortes de domaines de ta vie quotidienne ou familiale :

Si tu as été **victime** ou **témoin** de **violences intra-familiales**.

Si tu as été victime de **racket** ou d'une **agression**, à l'école ou ailleurs.

Si tes parents se séparent : tu voudrais donner ton avis sur ton lieu de résidence et les conditions dans lesquelles tu vas les voir...

S'il est question que tu sois **placé** par le juge des enfants...

Si tu es en contrat d'apprentissage et que tu as des problèmes avec ton employeur...

Si tu as commis un vol et que tu dois être jugé par le Tribunal pour Enfants...

Si tu dois comparaître devant un conseil de discipline...



L'avocat te recevra seul.

